

Sébastien SOTTIAU
Commissaire aux Comptes
Compagnie Régionale Nord-Pas de Calais
Cour d'appel de Douai

SARL 24 H TRANSPORT

23 RUE DE BRETAGNE, 59370 MONS EN BAROEUL

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS
SUR LES APPORTS EN NATURE EFFECTUES A LA SARL 24 H TRANSPORT

29 AVENUE DE LA MARNE- 59290 WASQUEHAL
Tél. : 03 10 45 49 25

Siret : 503 207 219 00034

Monsieur,

Conformément aux articles L225-8 et L225-219 du Code de commerce et 64 du décret du 23 Mars 1967 et suite à ma nomination décidée en date du 15/01/2025, j'ai l'honneur de vous rendre compte par le présent rapport de mon opinion sur la valeur attribuée aux apports en nature consentis à votre société.

1. Exposé sur l'opération projetée

Il est apporté à votre société la totalité (4000) actions de la société Sarl 24 TRANSPORT, dont le siège social est, 23 rue de Bretagne, 59370 Mons en Baroeul.

2. Description et évaluation des apports

2.1 Description des apports

M BILELL BILELL apporte un camion d'une valeur de 4000 euros

Les méthodes d'évaluation concernant chaque catégorie d'éléments sont les suivantes :

Evaluation patrimoniale

3. Diligences

3.1. Diligences.

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimé nécessaires selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux comptes pour :

- Contrôler la réalité des apports,
- Analyser la valeur d'apport retenue,
- Nous assurer que les événements intervenus pendant la période de rétroactivité n'étaient pas de nature à remettre en cause l'évaluation des apports,
- Vérifier jusqu'à la date du rapport, l'absence de faits ou d'évènements susceptibles de remettre en cause la valeur des apports.

Nos contrôles ont notamment comporté :

- Un rapport d'évaluation au 15 janvier 2025.
- Des entretiens avec les dirigeants de la société et avec l'expert-comptable de la société
- Le contrôle de certains justificatifs
- Les différentes pièces juridiques.

3.2. Appréciation de la valeur des apports.

Compte tenu des éléments qui nous ont été fournis et suite à nos contrôles, nous pouvons conclure que l'approche retenue est prudente.

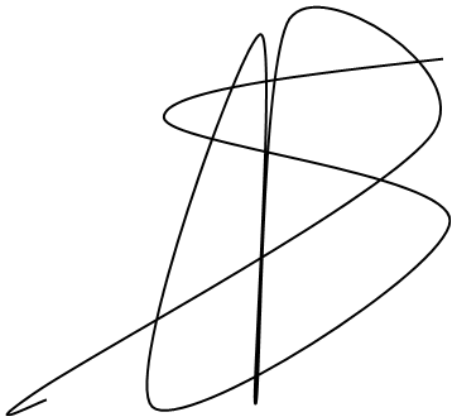
4. Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la valeur de l'apport en nature s'élevant à 4000 euros pour la Sarl 24 TRANSPORT à associé unique HAJRI Mohamed n'est pas surévaluée.

Fait à Roubaix,
Le 15/01/2025.

Le Commissaire aux Apports

Sébastien SOTTIAU

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the left.